



## Conseil des Services Scientifiques et Techniques Interventions de **FORCE OUVRIERE** Séance du 5 février 2009

**Madame la Présidente,**

Le CSST fonctionne enfin de nouveau, à un moment qui constitue un tournant sans précédent pour le service public de l'aménagement et du développement durables du territoire avec la construction et la mise en œuvre opérationnelle du MEEDDAT, mais aussi face aux dérives inadmissibles créées par la révision générale des politiques publiques que nous combattons.

Force Ouvrière demeurera force de propositions au sein de ce CSST (*FO présent avec 5 représentants / CGT avec 2 / CFDT avec 2 / UNSA absente*) pour défendre les agents et leurs revendications, pour défendre les services et les opérateurs en faveur d'un RST fort de compétences solides et de moyens appropriés, au service d'un État prestataire, opérateur, solidaire, et partenaire, répondant pleinement aux besoins de la collectivité publique.

Pour nous, il est de la responsabilité du MEEDDAT et de l'État de réussir la mise à disposition de la compétence scientifique et technique aujourd'hui détenue par l'État auprès de la collectivité publique dans son ensemble et de garantir la pérennité du formidable outil de progrès collectif que le RST représente pour notre pays et l'aménagement de son territoire, mais aussi pour le rayonnement de l'expertise française à l'international.

Cela passe, comme l'ordre du jour prévisionnel le prévoit, par plusieurs chantiers, plusieurs réflexions et plusieurs évolutions.

### **Évolution du CSST – maintien du terme RST :**

Nous demandons que le CSST du MEEDDAT soit pleinement opérationnel avec des fonctions de concertation, certes, mais surtout **de pilotage, de coordination et d'animation stratégique de l'ensemble des services et organismes du Réseau Scientifique et Technique du ministère**, lui conférant une position reconnue de tous et dont les orientations s'appliquent à tous.

A ce titre, ce CSST du MEEDDAT doit faire l'objet d'une traduction opérationnelle affirmant sa légitimité par le biais d'un **arrêté ministériel**, comme cela fut le cas lors de sa création au sein de l'ex Équipement. Cela est déterminant. Il ne s'agit pas d'instaurer un comité paritaire ayant pouvoir de décisions mais d'affirmer son rôle d'animation et de rendre opérantes ses orientations pour le RST.

De même, nous insistons à nouveau pour que toutes les directions de programme concernées s'impliquent, au bon niveau, dans ce conseil. Nous constatons et nous condamnons l'absence à cette séance de la DGALN, de la DGPR, de la DGEC et d'autres directions.

Les directions générales ont produit des documents sur leurs attentes vis à vis du RST, ces documents doivent être présentés et débattus en CSST. Ces directions passent des commandes d'études à des prestataires privés sur du titre 3 pour des montants très importants. Ces prestations sont-elles d'abord proposées pour être réalisées en interne au RST avant externalisation au privé ? Ne faudrait-il un suivi en CSST de ces commandes hors RST (volume global par DG et nature des prestations) pour vérifier que les directions donnent bien une priorité au RST pour les études à haute valeur ajoutée ?

Selon nous, cette implication au sein du CSST doit conduire les directions générales à présenter annuellement leurs attentes vis à vis du RST mais aussi à rendre compte à posteriori de leurs commandes passées au RST ou externalisées. Si elles refusent d'être présentes comme aujourd'hui, quel intérêt peut bien avoir ce CSST ?

Nous insistons également pour une présence active du réseau formation (représentants des Écoles, de l'IFORE institut de formation de l'environnement, des CIFP) ne se cantonnant pas à la problématique des laboratoires des Écoles mais qu'elle soit l'occasion d'accroître les liens entre formation initiale et recherche d'une part et entre réseau de formation continue et RST du MEEDDAT d'autre part.

Le RST constitue un outil pertinent pour élaborer et mener des politiques publiques dans les domaines du changement climatique, de l'énergie, de la construction, de l'aménagement du territoire, du logement, des risques, des transports, de la sécurité, de l'environnement, et dans tous les champs des politiques publiques ministérielles, du Grenelle de l'Environnement et des domaines de l'aménagement public du territoire partagés par l'État et par les collectivités.

Il constitue un appui technique essentiel aux services du MEEDDAT pour élaborer et mener par exemple les politiques de prévention des risques naturels et technologiques, et également les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (déplacements urbains, réglementation thermique, HQE, gestion éco-responsable des patrimoines publics de bâtiments et d'infrastructures,...). S'ajoute à cela un atout important que représente sa capacité à mobiliser des équipes pluridisciplinaires présentes sur tout le territoire national pour résoudre des questions transversales d'aménagement du territoire.

Il faut donc réfléchir à ouvrir davantage le périmètre du CSST et y associer d'autres composantes "techniques" de l'écologie, de l'industrie et de l'agriculture comme le STEEGB (service technique de l'électricité et des grands barrages), l'INERIS, le CSTB, l'INRETS, le SCHAPI, l'ONEMA ou l'ADEME, ou encore le CEMAGREF (notamment pour ses activités dans le domaine de l'eau ou des risques). Nous prenons acte de la présence de beaucoup d'entre eux, au contraire des directions générales du MEEDDAT !

Il convient bien de lui **conserver son appellation de Réseau Scientifique et Technique** : ce réseau comprend de fait des services de l'État et des opérateurs à statuts divers. Il doit aussi s'ouvrir et s'élargir à d'autres organismes d'autres ministères et bien entendu aux collectivités territoriales ! Le terme générique de RST n'est pas adossé à une vision restrictive de l'ex ministère de l'Équipement ou à celle, plus élargie mais encore limitée, de l'actuel MEEDDAT. Il s'inscrit depuis toujours dans une logique de Réseau, d'ensemblier regroupant des services et des opérateurs publics scientifiques et techniques. Le meilleur signe de son évolution et de son ouverture continues et durables, c'est de montrer que son nom de RST suffit à lui donner le périmètre évolutif permettant d'embrasser toutes les compétences nécessaires, quelles que soient les évolutions passées ou futures des ministères et intégrant son ouverture aux collectivités.

Nous vous demandons donc d'officialiser par arrêté l'instauration du Conseil des Services Scientifiques et Techniques du Réseau Scientifique et Technique.

### **Pour un RST au service de la collectivité publique :**

Historiquement et structurellement, le RST s'est toujours affirmé de façon globale et transversale aux différentes échelles de compréhension et d'intervention sur le territoire. Il est essentiel de conserver cette ambition, incluant la recherche, le RST constituant un **bien commun à l'ensemble de la collectivité publique**.

Pour nous, le premier travail à entreprendre sans délai est de définir un **processus de décision collégiale de l'ensemble des futures directions de programme du MEEDDAT**, mais aussi de celles des ministères en charge de l'Agriculture, du Logement, de l'Industrie et de l'Intérieur, co-responsables de l'avenir et des évolutions du RST, afin que cessent immédiatement les guerres intestines auxquelles nous assistons et dont le RST et les services déconcentrés et les différents opérateurs sont en train de faire les frais.

Nous attendons de cette réflexion qu'elle permette dans le même temps, de proposer, dans la poursuite de la volonté exprimée par le législateur pour le domaine routier, des modes d'accès **des collectivités à tous les champs de compétence du RST** en dehors du cadre de la concurrence. Comme cela fut explicitement rappelé à plusieurs reprises lors du « Grenelle de l'Environnement », il est inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'État leur transfère, des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences.

L'ouverture de la gouvernance et des services (conseil, analyse, expertise, évaluation et prestations) du réseau scientifique et technique aux collectivités territoriales s'inscrit pleinement dans un objectif d'aménagement et de développement durables des territoires pour lequel l'État et les collectivités sont **partenaires et complémentaires**. Cela permettrait une réelle synergie et une véritable offre technique d'intérêt partagé, homogène et solidaire sur l'ensemble du territoire. Et la mise à disposition de services et de compétences existants éviterait l'augmentation de la fiscalité des territoires.

Cela nous conduit à deux questions assez précises :

- Quel est le volume de Titre 9 par rapport aux ETP en poste ? si le MEEDDAT maintient le volume global de T9 alloués aux DG et services malgré les baisses d'ETP dans le RST, cela revient à mettre les agents en « sur-régime » en commande interne et cela réduit de fait la part disponible pour les prestations aux collectivités (alors que dans le même temps, on demande de maintenir les rentrées d'argent frais ... ) ?

- Quelle répartition du Titre 9 entre DG ? Quelle évolution dans le temps ? Le T9 va être un outil pour la réorientation des activités en interne au MEEDDAT... il faut donc en avoir un suivi précis.

Cette réflexion doit trouver sa transcription dans une future directive d'orientation du RST que nous appelons de nos vœux en s'attachant sans attendre à répondre aux questions : **le RST pour qui ? pour quoi faire ? et quels moyens pour y arriver ?**

### **Des moyens pour le RST, ses services, ses opérateurs, ses compétences :**

La question des missions et bien entendu **celle des moyens dévolus** seront également déterminantes. Il est clair que si le RST devait subir une nouvelle baisse de ses effectifs, l'exercice de définition d'une stratégie pour le RST se limiterait à la gestion des départs et corrélativement des pertes aléatoires des compétences et perdrait ainsi de facto tout intérêt. Si le plan de transformation des CETE se résume à accompagner cette baisse et tenter de la justifier, ce serait totalement inacceptable

Sur les effectifs, l'inquiétude ne se limite pas à l'affichage de la réduction du nombre théorique des ETP mais à la capacité de **maintenir la compétence au sein des services et opérateurs du RST** et de pourvoir les postes vacants. Or, beaucoup de recrutements ou de publications de postes sont bloqués pour des raisons contestables, lorsque celles-ci sont connues...

Nous serons d'autant plus loin d'être en capacité d'entretenir et de développer les compétences dans le RST que les services et opérateurs du RST continueront à connaître ces vacances de postes qui annihilent tous les efforts de transmissions des compétences rares dans une période de renouvellement important compte tenu des départs en retraite.

### **Plan de transformation des CETE :**

Le RST, ensemble de services et d'opérateurs allant de la recherche à l'ingénierie, est performant grâce à son ancrage territorial qui lui permet d'être au contact des services déconcentrés, des collectivités et des acteurs locaux. Cette implantation territoriale et la proximité entre les techniciens, spécialistes, experts et opérateurs, qui peuvent travailler dans plusieurs domaines constituent un point fort du RST qu'il faut maintenir. Cette territorialité permet également une recherche appliquée plus dynamique et réactive.

Par ailleurs, l'évolution des prestations va entraîner, pendant la période transitoire de repositionnement des missions des CETE, des besoins en formation, qui se traduiront probablement par une baisse de la production et des rentrées financières. Comment le MEEDDAT entend-t-il gérer cette phase, investir dans la formation tout en compensant les déséquilibres budgétaires induits ? Si le jeu consiste à mettre les services et les agents en situation d'échec en leur imposant la double contrainte de « reconversion » et d'objectifs financiers irréalistes, nous le dénonçons d'emblée. Aujourd'hui, c'est ce qui semble se dessiner avec une budgétisation des CETE qui rend obligatoire le maintien des volumes financiers issus des appels d'offres, en même temps que sont annoncés et mis en œuvre l'arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle et la diminution des ETP !

Nous vous alertons par ailleurs sur le fait que le RST ne peut se contenter d'investir les sujets jugés prioritaires à court terme, ce que précise d'ailleurs le document d'orientations stratégiques du MEEDDAT du 13 juin 2008, démontrant bien que les nouvelles priorités ou le « Grenelle de l'Environnement » n'épuisent pas la stratégie du ministère. Les temps de la recherche, de la normalisation ou de l'innovation sont nécessairement longs, celui de la qualification des spécialistes et des experts l'est également. Pour être prêt à affronter les différents futurs possibles, il faut maintenir une palette de compétences large, dans une vision prospective.

Nous demandons au MEEDDAT (DGITM et CGDD/DRI en particulier) d'être attentif à maintenir et développer la possibilité pour les DIR de travailler avec les CETE et les autres services du RST : le récent plan de relance et ses priorités en terme d'infrastructures viennent démontrer que les redéploiements à moyen terme ne doivent pas priver l'État (et les collectivités) des compétences actuelles, notamment routières. Comment répondre aux priorités immédiates du plan de relance du gouvernement avec des ETP en moins dans le domaine routier et d'autres redéployés sur des nouvelles compétences parfois indéfinies ? La « décroissance » de l'activité routière peut attendre encore quelques mois !...

Bien entendu, le chantier de la gestion et de la valorisation des compétences et des carrières scientifiques et techniques est essentiel. Nous attendons des mesures fortes et ambitieuses avec des actes concrets et valorisants pour les personnels, dès l'année 2009.

Sur les pôles de compétence et d'innovation (note CGDD/DRI du 8/01/2009) :

Quels objectifs se fixe la DRI pour la polarisation des CETE ?

- sur le niveau de polarisation : dans l'hypothèse de 100 pôles à 15 ETP en moyenne, cela représente 1500 ETP polarisés, soit 50% des effectifs des CETE !
- sur les prestations qui seront réalisées par les pôles : quel % dédié à la commande centrale ? Si ces 1500 ETP sont dédiés exclusivement à la commande centrale, n'est-ce pas une nouvelle forme de retrait déguisé d'ingénierie locale pour une concentration maximale des effectifs au service de l'administration centrale, au détriment des services déconcentrés et des collectivités territoriales ?
- comment les pôles des CETE vont-ils s'articuler avec les Services Techniques Centraux ?

- dans quelles mesures les agents « polarisés » seront-ils contraints à effectuer des déplacements sur la France entière ? Quelles contreparties à ces sujétions particulières ?

### **Aucune décision dans l'immédiat sur le SCN Informatique :**

Concernant le chantier visant à la création d'un service à compétence national informatique, Force Ouvrière demande à nouveau que celui-ci ne s'effectue pas de façon déconnectée de la réflexion globale sur l'avenir du RST et des CETE en particulier. Travailler sur les missions et l'avenir des CETE, tel que l'administration l'a déjà engagé, impose d'y inclure la question des compétences et missions informatiques. Le calendrier doit donc être cohérent et les travaux menés conjointement.

Cela impose un moratoire sur la création d'un SCN Informatique et nécessite de repousser toute traduction opérationnelle et réglementaire à la fin de la réflexion d'ensemble sur l'avenir des missions des CETE demain.

Si vous maintenez votre décision de passer en force un décret statutaire de SCN Informatique au CTPM du 24/03/09, vous prendrez alors la responsabilité du regroupement à terme des informaticiens avec toutes les mobilités forcées que cela imposera, de sa future délocalisation mais aussi de fragiliser les CETE, leurs missions et leur statut. Vous serez les responsables des désastres à venir, tant pour la filière et les compétences informatique et que les CETE.

Force Ouvrière prendra également ses responsabilités en terme de communications.

### **Retrait du dernier point de l'Ordre du Jour :**

Madame la Présidente, nous vous demandons enfin de retirer le dernier point de l'ordre du jour relatif au SETRA. Notre organisation n'est pas présente au CSST pour écouter l'administration tenter de justifier ce qu'elle sait elle-même être injustifiable et suicidaire. Pour l'anecdote, ce projet est tellement déconnecté des réalités territoriales qu'on en arrive à vouloir délocaliser un service de haut niveau d'expertise informatique dans un endroit qui n'est pas desservi par l'adsl, et qui ne pourra pas l'être avant deux ans, sous réserve d'un effort démesuré d'investissement.

**Notre organisation combat fermement et par tous les moyens cette décision de délocalisation du SETRA (de l'ENIM et du pôle statistiques du CGDD également pour ce qui est du MEEDDAT) aux cotés et avec les personnels concernés.**

Si vous maintenez ce point, provocateur et inutile, Force Ouvrière quittera la réunion à ce moment là.